

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 26 FEVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GREAU Fabrice - ILIOPOULOU Anastasia <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LAY Jean-Pierre - POUILLAUDE Hugo-Bernard - TENENBAUM Aline <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LESNE Sarah <p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - GERME Gisèle - POPOVICI Aura 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GODECHOT-PATRIS Sara - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - PETERKA-BORGNIET Nathalie <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - GENCY-TANDONNET Dominique - POULNAIS-COQUELIN Véronique <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LEVADE Anne - TEBOUL Gérard - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid - LIGNEUL Nicolas - MARCON Nathalie - MATHIAS Eric <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BITAN Vincent - CAZARD Marine - FONTAINE Thomas - JEERASOO Vyasa - MIMERAND Rachel - NGUYEN Caroline - SBERRO Jordan - TAIEB Benjamin <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MENESGUEN Elisabeth - MODERE William

Le conseil de faculté du 26 février 2019, réuni en formation plénière, débute à 14 h 45.
Le doyen donne communication des procurations et passe immédiatement à l'ordre du jour.

Le doyen avertit le conseil que les demandes de renouvellement des DU *European law studies* et Carrières publiques ne pourront pas être examinées.

. S'agissant du premier : aucun dossier n'a été transmis aux services administratifs de la Faculté de droit.

. S'agissant du second : un dossier a été constitué et adressé. Mais, outre qu'il est incomplet dans certaines rubriques, il est présenté avec un solde déficitaire de 1461 euros pour 22 étudiants inscrits. De surcroît, le dossier fait apparaître que dans les années antérieures, le nombre d'étudiants s'est avéré très inférieur : 6 en 2017-2018 et 4 en 2018-2019. Dans ces conditions, le doyen suggère de suspendre la décision jusqu'au prochain conseil, bien que le délai de communication des DU au service des études de l'Upec expire le lendemain (mercredi 27 février). Le conseil approuve la proposition du doyen.

Au titre des questions diverses, le doyen aborde les trois points suivants :

- Il fait part de son vif mécontentement des fausses nouvelles relatives à la suppression de la semaine de révision en raison de fêtes religieuses. Une information doublement erronée. Non seulement cette suppression, contraire aux règles imposées par la Cfvu, n'a jamais été évoquée pour construire le calendrier des examens. Mais encore la semaine de révision et les fêtes religieuses se situent dans des semaines différentes. Encore une fois, le doyen met en garde contre la propagation de fausses informations malveillantes.
- Il fait observer que les "incivilités" ont tendance à se multiplier au fil des semaines depuis le début de l'année civile. Ainsi a-t-il été conduit à venir rappeler à l'ordre trois groupes de travaux dirigés et à convoquer des étudiants pour une forme d'admonestation solennelle. Plusieurs enseignants interviennent ; ils soulignent combien de tels comportements peuvent être nuisibles à l'image de la Faculté. Ils en apportent quelques illustrations.
- Il donne enfin lecture des capacités d'accueil des facultés de droit d'Ile de France telles qu'elles sont publiées sur le site parcoursup@enseignementsup.gouv.fr. Il manifeste son étonnement, le nombre d'étudiants assignés à la Faculté de droit de l'Upec étant particulièrement élevé. Les enseignants présents abondent en ce sens.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 h 40 après que le doyen ait remercié les membres du conseil de leur participation.

Créteil, le 26 février 2019

Le Doyen
Alain DESRAYAUD